

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	23 juillet 2020	Séance du : 29 juillet 2020
		L'An Deux Mille Vingt, le 29 juillet, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de PAULHAN, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 40	
Présents : 31	Pour : 40	
Absents : 5	Contre :	
Représentés : 9	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuranc Cabrières), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuve).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sophie ROYON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absents : M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan).

Objet : Compte administratif 2019 – Budget annexe eau Interc'eau

Monsieur RODRIGUEZ expose ce qui suit :

Conformément au projet de Compte administratif 2019 du budget annexe eau « Interc'eau », il est proposé au Conseil communautaire de :

- Donner acte de la présentation du Compte administratif 2019,
- Constater les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- Déclarer que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- Arrêter les résultats définitifs tels que présentés.

Dépenses Exploitation			Recettes Exploitation		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
011	Charges à caractère général	576 074,76	013	Atténuations de charges	3 444,08
012	Charges de personnel	375 715,62	042	Opérations d'ordre entre section	93 558,00
042	Opérations d'ordre entre section	379 470,29	70	Produits des services	1 453 361,26
65	Autres charges de gestion courante	0,60	74	Subventions d'exploitation	12 311,17
66	Charges financières	42 605,53	77	Produits exceptionnels	268,04
67	Charges exceptionnelles	96,71	002	Excédent antérieur reporté Fonct.	751 889,03
68	Dotations aux amort. et provisions	10 000,00			
014	Atténuations de produits	281 057,00			
Total Dépenses Exploitation		1 665 020,51	Total Recettes Exploitation		2 314 831,58
Excédent 2019					649 811,07

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
Op. 11	Réhabilitation de réseaux	249 057,14	13	Subventions d'investissement	17 130,00
Op. 12	Travaux captages AEP	117 860,00	16	Emprunts et dettes assimilées	286,00
Op. 13	Projets intercommunaux	139 217,03	040	Opération d'ordre entre section	379 470,29
Op. 14	Mise en place du service	28 501,24	001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	193 957,05
16	Emprunts et dettes assimilées	99 550,81			
040	Opération d'ordre entre section	93 558,00			
Total Dépenses Investissement		727 744,22	Total Recettes Investissement		590 843,34
Déficit 2019		136 900,88			

Solde des restes à réaliser (RAR) d'investissement 2019 :

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	RAR 2019	Chap.	Désignation	RAR 2019
Op. 14	Mise en place du service	6 136,17	13	Subventions d'investissement	157 528,00
Total RAR 2019 – dépenses		6 136,17	Total RAR 2019 – recettes		157 528,00

Considérant que Monsieur le Président a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif 2019, budget annexe eau « Interc'eau »,

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur RODRIGUEZ, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DONNE ACTE de la présentation du compte administratif 2019, budget annexe eau « Interc'eau »,

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

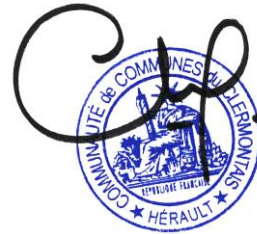
DECLARE que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2019, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,

ARRETE les résultats définitifs tels que présentés,

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de communes du Clermontais, à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.